

Commission Départementale de médiation, au titre de la loi relative au droit au logement opposable

Sont à désigner : **4 élus**, répartition des sièges :

- **1 titulaire (élu ou personnel territorial)**
- **1 suppléant (élu ou personnel territorial)**
- **1 représentant des EPCI titulaire**
- **1 représentant des EPCI suppléant**

Rôle de cette instance :

Composée pour une durée de 3 ans, la commission de médiation du département du Finistère est chargée d'examiner les recours amiables portés devant elle, relatifs à l'attribution de logements sociaux ou à l'accueil dans une structure d'hébergement.

Fréquence : réunions mensuelles (sauf juillet et août) mais prise en charge d'une partie des frais de déplacements

Désignation AMF 29 :

	Titulaires	Suppléants
COMMUNES	M. Didier LENNON <i>Conseiller municipal de QUIMPER</i>	M. Yannick NICOLAS <i>Adjoint au Maire de PLOMELIN</i>
EPCI	Mme Claude BELLEC <i>Conseillère métropolitaine déléguée de BREST METROPOLE</i>	<i>Mme Isabelle MONTANARI Conseillère métropolitaine de BREST METROPOLE</i>

Mise à jour : 16 janvier 2017